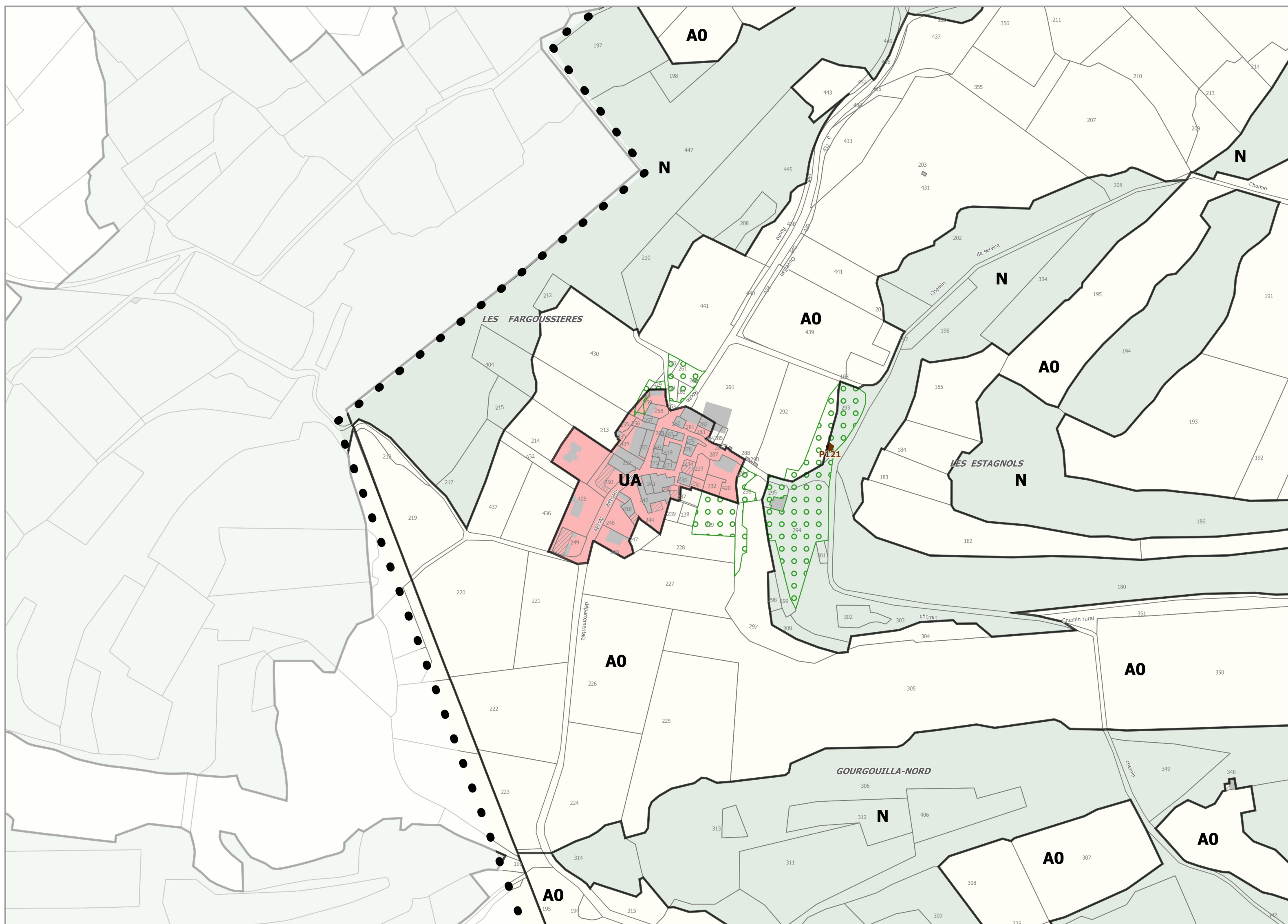




RÈGLEMENT

Règlement graphique

Communauté de Communes Sud-Hérault
Commune de Quarante : Hameau des Fargoussières
Échelle : 1/2500ème (au format A2)



LÉGENDE

Zones urbaines :	Zones à urbaniser :
 Zone urbaine à dominante résidentielle	 Zone à urbaniser ouverte à vocation d'habitat
 Zone urbaine à vocation d'activités économiques	 Zone à urbaniser ouverte à vocation d'équipements publics
 Zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques	 Zone à urbaniser bloquée à vocation d'habitat
 Zone urbaine à destination d'équipements publics	 Zone à urbaniser bloquée à vocation d'activités économiques
Zones agricoles et naturelles :	 Zone à urbaniser bloquée à vocation d'hébergements touristiques
 Zone agricole	 Limite de zone
 Zone agricole constructible	
 Zone naturelle	
Prescriptions :	 Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-34* (Aire d'alimentation du captage de Fichoux, Périmètre de Protection Rapproché des captages et risque minier de Pierruerue)
 Espace boisé classé	 Secteur de mixité sociale identifié au titre de l'article L.151-15*
 Emplacement réservé	 Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 Éléments ou secteurs identifiés au titre de l'article L.151-19* pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural	 Îlot ou voie de diversité commerciale à protéger ou à développer identifié au titre de l'article L.151-16*
 Éléments de continuité écologique identifiés au titre de l'article L.151-23*	 Secteur de présomption archéologique
 Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination identifié au titre de l'article L.151-11*	
 Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général identifié au titre de l'article R.151-31*	
 Recul de constructions identifié au titre de l'article L.111-6* (75m)	
 Zone concernée par un risque inondation – consulter le plan annexe (Risques naturels) et les servitudes d'utilités publiques (PM1)	
 Limite communale	 Limite parcellaire
	 Bâtiment

* du code de l'urbanisme